

LEO LAGRANGE NORD - ILE DE FRANCE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :
27, rue de l'Amiral Courbet
80 000 AMIENS

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2018



428, avenue de la Libération
04100 MANOSQUE

Société de Commissaires aux comptes membre de la Compagnie d'Aix-Bastia

LEO LAGRANGE NORD - ILE DE FRANCE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :
27, rue de l'Amiral Courbet
80 000 AMIENS

SOMMAIRE

1. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
2. Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées (article L 612-5 du Code de Commerce),
3. Annexe : comptes annuels au 31 décembre 2018.

LEO LAGRANGE NORD - ILE DE FRANCE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :

27, rue de l'Amiral Courbet
80 000 AMIENS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

LEO LAGRANGE NORD - ILE DE FRANCE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :

27, rue de l'Amiral Courbet
80 000 AMIENS

RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

A l'assemblée Générale de l'association LEO LAGRANGE NORD - ILE DE FRANCE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LEO LAGRANGE NORD - ILE DE FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier, et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Aix-en-Provence, le 31 mai 2019.



ACN AUDIT,
Alain CERAULO
Commissaire aux Comptes associé

LEO LAGRANGE NORD - ILE DE FRANCE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :

27, rue de l'Amiral Courbet
80 000 AMIENS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

LEO LAGRANGE NORD - ILE DE FRANCE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :

27, rue de l'Amiral Courbet
80 000 AMIENS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisé des conventions suivantes, mentionnées à l'article 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Première convention

Personnes Visées :	Les représentants permanents de la Fédération Léo Lagrange, siégeant au conseil d'administration de l'établissement régional Léo Lagrange Nord Ile-de-France
Association visée :	La Fédération Léo Lagrange
Nature et objet de la convention :	Subvention d'exploitation perçue dans le cadre du partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale, pour le développement de programmes « Démocratie & Courage et Défis & Différences »,
Période d'application :	2018
Montant de l'incidence :	15 000 € sur les comptes de l'exercice

Deuxième convention

Personnes Visées :	Les représentants permanents de la Fédération Léo Lagrange, siégeant au conseil d'administration de l'établissement régional Léo Lagrange Nord Ile-de-France
Association visée :	La Fédération Léo Lagrange
Nature et objet de la convention :	Subvention d'exploitation perçue dans le cadre du transfert de la gestion des Services Civiques
Période d'application :	2018
Montant de l'incidence :	9 525 € sur les comptes de l'exercice

Fait à Aix-en-Provence, le 31 mai 2019.

ACN AUDIT,
Alain CERAULO
Commissaire aux Comptes associé

LEO LAGRANGE NORD - ILE DE FRANCE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :
27, rue de l'Amiral Courbet
80 000 AMIENS

ANNEXE AUX RAPPORTS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Bilan actif association

Déclaration au 31/12/2018

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2018	31/12/2017
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de R&D				
Concessions, brevets droits similaires	39 622	35 505	4 116	7 074
Fonds commercial (1)				
Autres immo. incorpo.				39 385
Avances, acomptes sur immo. incorpo.				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., outillage	234 098	123 573	110 525	132 029
Autres immo. corpo.	2 109 478	357 623	1 751 855	1 404 004
Immo. en cours	86 820		86 820	9 188
Avances et acomptes				3 135
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Particip. mise en équivalence				
Autres particip.	595		595	595
Créances rattachées à des particip.				
Autres titres immo.	1 906		1 906	1 906
Prêts	425 346		425 346	385 078
Autres immo. financières	18 175		18 175	30 351
ACTIF IMMOBILISE	2 916 040	516 702	2 399 338	2 012 746
Comptes de liaison				
STOCKS				
Matières premières, approv.				
En cours de prod. biens				
En cours de prod. services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avces acomptes versés sur comm.	6 564		6 564	6 381
CREANCES (3)				
Usagers et comptes rattachés	3 156 239	138 686	3 017 553	3 152 807
Autres créances	807 606		807 606	1 548 556
DIVERS (3)				
V.M.P.	308 856		308 856	308 856
Disponibilités	2 110 548		2 110 548	2 481 185
COMPTES DE REGULARISATION (3)				
Charges constatées d'avance	73 904		73 904	66 138
ACTIF CIRCULANT	6 463 717	138 686	6 325 031	7 563 924
Charges à répartir sur plus. ex.				
Primes de remb. des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	9 379 756	655 388	8 724 368	9 576 670
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser				Dons nat. restant vendre
accepté par organe compétent	Autor.Orga. Tut.			
(1) Dont droit au bail	(2) dont -1 an		(3) dont +1an	
Clause réserve proplmmo.	Stock		Créances	

Bilan passif association

Rubriques	31/12/2018	31/12/2017
Fonds Asso. ss. droits reprise	90 310	90 310
Dont Apports		
Legs, donations ac controp. actif Immos.	12 000	12 000
Primes d'émission, fusion, apport		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	183 039	183 039
Report à nouveau	2 183 915	1 882 268
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	250 402	301 646
Fonds Asso. ac. droits reprise	120 218	292 560
Dont Apports	120 218	292 560
Legs, donations		
Subventions affectées		
Résultats ss. contrôle tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation		
Subventions d'investissement	1 240 694	1 403 650
Provisions réglementées		
Droits propriétaires (commodat)		
FONDS ASSOCIATIFS	4 068 577	4 153 474
Comptes de liaison		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	113 975	197 084
Provisions pour charges	210 056	211 350
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement		
Fonds dédiés sur autres ressources		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	227 891	13
Emprunts et dettes financières divers (3)	600	229 970
Avances Accomptes reçus sur commande en cours	132 746	251 813
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 360 611	1 560 755
Dettes fiscales et sociales	1 767 665	1 734 816
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		44 021
Autres dettes	566 553	842 651
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance (1)	275 695	350 722
DETTES	4 655 791	5 423 196
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	8 724 368	9 576 670
(1) Dont à -1 an (à l'except. des avances et acptes reçus/commandes en cours)		
(1) Dont à +1 an (à l'except. des avances et acptes reçus/commandes en cours)		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
ENGAGEMENTS DONNES		

Compte de résultat association

Rubriques	France	Exportation	31/12/2018	31/12/2017
Ventes de marchandises	1 570		1 570	777
Production vendue de biens				
Production vendue de services	18 733 437		18 733 437	18 257 003
MONTANT NET PRODUITS EXPLOIT.	18 735 007		18 735 007	18 257 780
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			340 385	254 745
Reprises sur Ammo., provisions, transferts de charges			1 028 676	871 361
Collectes				
Cotisations			10 998	11 769
Autres produits			1 449	111
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)			20 116 515	19 395 767
Achats de marchandises (avec droits de douane)			1 359	2 859
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières, autres approvisionnements				336 593
Variation de stock (matières premières, approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (2)			5 405 140	4 828 074
Impôts, taxes et versements assimilés			535 495	516 674
Salaires et traitements			9 806 634	9 421 141
Charges sociales			3 749 806	3 394 648
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			237 728	84 629
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions			66 654	88 958
Pour risque et ch. Dot. aux prov.			158 797	148 411
Autres charges			61 999	167 725
CHARGES D'EXPLOITATION (3)			20 023 614	18 989 712
RESULTAT D'EXPLOITATION			92 901	406 055
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations (4)				
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo. (4)				
Autres intérêts et produits assimilés (4)			6 164	5 909
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de V.M.P.				
PRODUITS FINANCIERS			6 164	5 909
Dotations financières amortissements, provisions				
Intérêts et charges assimilées (5)			493	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de V.M.P.				
CHARGES FINANCIERES			493	
RESULTAT FINANCIER			5 672	5 909
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			98 573	411 964

Compte de résultat (suite) association

Rubriques	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	42 118	51 780
Produits exceptionnels sur opérations en capital	162 070	32 624
Reprises sur provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	204 187	84 404
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	47 508	206 542
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	4 850	580
Dotations exceptionnelles aux amortissements, provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	52 358	207 122
RESULTAT EXCEPTIONNEL	151 829	-122 718
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		12 400
Engagement à réaliser sur ressources affectées		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	20 326 867	19 498 480
TOTAL DES CHARGES	20 076 465	19 196 834
EXCEDENT OU DEFICIT	250 402	301 646
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont redevances sur crédit-bail mobilier		
Dont redevances sur crédit-bail immobilier		
(3) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(4) Dont produits concernant des entreprises liées		
(5) Dont intérêts concernant des entreprises liées		
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL PRODUITS		
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES		

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Les chiffres clés du bilan de l'exercice clos le 31/12/2018 sont :

Total du bilan : 8 724 368 €
Total des charges : 20 076 465 €
Total des produits : 20 326 867 €
Variation des fonds dédiés : - 12 400 €

Résultat de l'exercice : 250 402 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 28 Mai 2018

"Les comptes annuels ont été élaborés dans le respect selon le règlement n°2018-07 du 10 décembre 2018 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels applicable à la clôture de l'exercice."

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été élaborés dans le respect du règlement 2014-03 du 5 juin 2014 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatif à la réécriture du PCG applicable à la clôture de l'exercice

.

Les principales modifications et ajouts du plan comptable associatif par rapport au PCG concernent :

- Le "projet associatif", notion élargie, et les "fonds dédiés", destinés à identifier et suivre les ressources affectées non encore utilisées à la fin de l'exercice.
- La notion de résultat comptable avec une distinction entre résultat définitivement acquis et résultat pouvant être repris par un tiers financeur
- Les apports sans ou avec droit de reprise
- Les subventions de fonctionnement et conventions de financement, leur traitement en

Règles et méthodes comptables

fonction du caractère définitif de leur attribution, et de leur utilisation

- Le suivi des ressources affectées provenant de la générosité du public
- Les legs et donations en distinguant le traitement à opérer en fonction de leur utilisation et leur affectation
- La comptabilisation des ressources en nature
- L'information sur les contributions volontaires dans l'annexe ou dans les comptes au pied du résultat.

Les modifications de comptes liées à l'évolution du PCG ont été intégrées dans le plan de compte proposé.

S'agissant d'actualisation de caractère obligatoire du PCG, elles s'imposent aux associations tenues d'appliquer le plan comptable associatif, celui-ci étant une adaptation du PCG.

A noter :

1. Le règlement CRC 2004-6 du 23 novembre 2004, relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs a supprimé des charges à répartir : les charges différées, les frais d'acquisitions d'immobilisations et les charges à étaler
2. Pour les exercices ouverts depuis le 1er janvier 2005, les termes "provisions pour dépréciations" sont remplacés par "dépréciation". Cette modification terminologique ne concerne que les dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles (Regl CRC 2002-10 du 12-12-2002 pris sur avis CNC 2002-07 du 27-6-2002)
3. Pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2006, des modifications interviennent au niveau de l'intitulé de certains comptes. Elles proviennent de l'actualisation du PCG (règlement CRC 2005-9, homologué par arrêté du 26-12-05, JO du 3-1-06).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

L'association applique le règlement CRC 2004-06 du 23 novembre 2004.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations

- ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations
- sont inclus dans le coût de production des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Licences et Logiciels	5 à 7 ans
Achats Lits	
Constructions	
- Gros Œuvre	50 ans
- Façades et étanchéité	40 ans
- Agencement Gros Œuvre	20 ans
Agencements et Aménagements des constructions	10 à 15 ans
Installations Générales et Techniques	3 à 20 ans
Matériel et outillage	3 à 7 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de bureau	3 ans

Matériel informatique	
- Unité centrale, Micro informatique	4 ans
- Périphériques (imprimante, scanner,...)	5 ans
Informatique réseau	7 ans

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Non significatif

Créances et Dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire de certaines créances est inférieure à la valeur comptable.

Les provisions règlementées figurant au bilan comprennent

NEANT

Subvention d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont inscrites en produit de l'exercice, alors que les subventions d'équipement (ou d'investissement) sont comptabilisées au passif du bilan et donnent lieu à amortissement sur la même durée que les biens qu'elles ont servis à financer lorsqu'il s'agit de subventions non renouvelables affectés à des biens renouvelables.

Dans les autres cas, elles sont inscrites directement en fonds de dotation dans le plan d'amortissement.

Les interventions des bénévoles ne donnent pas lieu à valorisation.

Indemnités de fin de carrière (IFC)

En application de l'article 123-13 du code de commerce, les engagements de l'association en matière d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite des membres de son personnel sont inscrits au bilan.

Les droits ainsi calculés seront réévalués en fonction de la probabilité pour l'entreprise de verser ces droits puis majorés des charges patronales dans le cadre d'un départ volontaire du salarié ou majorés de la contribution patronale instituée par la LFSS 2008 en cas de mise à la retraite à 65 ans par l'employeur. Enfin le montant ainsi déterminé sera actualisé

Cette méthode est définie par la norme comptable IAS n° 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme américaine).

Elle est conforme à ma recommandation 2003 R-01 du CNC, sous réserve du fait que seules les personnes ayant atteint ou dépassé 50 ans dans l'exercice sont prises en compte dans le calcul.

Crédit d'impôt de taxe sur les salaires (CITS)

Depuis le 1er janvier 2017, un crédit d'impôt de taxe sur les salaires (CITS) a été instauré pour les associations redevables de la taxe sur les salaires. Ce dispositif est codifié par l'article 88 de

Règles et méthodes comptables

la loi de finances pour 2017 et modifie le code général des impôts à l'article 231 A.

Le CITS est calculé sur les rémunérations comprises dans l'assiette de la taxe sur les salaires, n'excédant pas 2,5 fois le Smic calculé pour un an sur la base de la durée légale du travail. Le taux du CITS est de 4 %. Le montant obtenu devra être diminué du montant de l'abattement défini à l'article 1679 A, soit 20.577 euros pour 2018 (20.304 euros en 2017). L'abattement est diminué du crédit d'impôt puisqu'il a déjà été pris en compte dans le paiement de la taxe sur les salaires. Pour l'année 2018, le montant du CITS s'est élevé à : 322 934 €

Rémunérations des dirigeants

En application des dispositions de l'art. 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, la rémunération des trois plus hauts salaires a représenté pour l'exercice, un montant de 140 762 € bruts, avantages en nature inclus.

Faits marquants de l'exercice

Suite à une initiative associative, le Multi Accueil Baudélique dans le 18ème arrondissement de Paris, a fonctionné sur une année pleine (+ 900k€)

Le Festival Divers et d'été a eu lieu cette année en Juin 2018, celui ci a lieu tous les deux ans pour un CA de 180k€

Certaines collectivités ont fait le choix de reprendre en gestion directe l'accueil de loisirs au 31 Aout 2018 : Saint Arnoult, Homblières, Lens été.

Blangy été n'a pas été reconduit en 2018.

Le site de la CCHP avait pour unique activité les Temps d'animations périscolaires qui a pris fin au 4 juillet 2018 suite à la nouvelle réforme.

Pour la majeure partie des dispositifs qui mettaient en place les TAP, nous avons signé des avenants avec les collectivités pour l'ouverture du mercredi à la journée.

Nous avons courant 2018 récupéré en gestion de nouveaux dispositifs :

- Le site de Haulchin en juillet 2018 : Dispositif été pour un CA : 33k€
- Le site de Wattignies en juillet 2018 : Dispositif ALSH mercredi et vacances et Périscolaire : pour un CA de : 361k€
- Une nouvelle mission à la Maison de la Santé autour de la mise en place d'activités culturelles à Paris pour un CA de : 46k€ sur une année
- Deux chantiers de solidarité internationale au Maroc et au Sénégal : 55k€

Nous avons renouvelé les dispositifs suivants :

- La Crèche de Grenelle
- Le site de Grandfresnoy
- Juvisy Jeunesse
- Le site de Neuilly sous Clermont
- Le site de Catenoy
- Le site de Betz
- Le site d'Avrigny

Depuis Décembre 2018, Léo Lagrange Nord Ile de France a déménagé son siège au 24 rue de l'Amiral Courbet à Amiens dans des nouveaux locaux d'une surface de 400m².

Suivi des Fonds dédiés et Associatifs

Tableau de suivi des fonds associatifs

Exprimé en €

Rubriques	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré	47 820			47 820
- Fonds statutaires				
- Subv. d'investissements non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise	30 490			30 490
- Legs et donat. avec contrepartie d'actifs immo.				
- Legs				
- Subv. d'investis. affectées à des biens renouv.	12 000			12 000
Ecart de rééval. sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	183 039			183 039
Report à nouveau	1 882 268	301 646		2 183 915
Résultat de l'exercice	301 646	250 402		552 048
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports	292 560	175 616		468 176
- Legs et donations				
- Subv. d'investis. sur biens renouvelables				
Résultat sous contrôle de tiers financiers				
Ecart de rééval. sur des biens avec droit de reprise				
Subv. d'investis. sur biens non renouvelables	1 403 650	11 597	1 240 694	174 554
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
TOTAL GENERAL	4 153 474	739 261	1 240 694	3 652 041

Tableau de suivi des fonds dédiés

Exprimé en €

Rubriques	A engager au début de l'exercice	Utilisation au cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouv. ress. affectées	Montant restant à engager en fin d'exercice
Dons				
Legs				
TOTAL GENERAL				

Tableau de suivi des fonds associatifs et des fonds dédiés

Rubriques	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré	47 820			47 820
- Fonds statutaires				
- Subv. d'investissements non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise	30 490			30 490
- Legs et donat. avec contrepartie d'actifs immo.				
- Legs				
- Subv. d'investis. affectées à des biens renouv.	12 000			12 000
Ecarts de rééval. sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	183 039			183 039
Report à nouveau	1 882 268	301 646		2 183 915
Résultat de l'exercice	301 646	250 402		552 048
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports	292 560	175 616		468 176
- Legs et donations				
- Subv. d'investis. sur biens renouvelables				
Résultat sous contrôle de tiers financiers				
Ecarts de rééval. sur des biens avec droit de reprise				
Subv. d'investis. sur biens non renouvelables	1 403 650	11 597	1 240 694	174 554
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
TOTAL GENERAL	4 153 474	739 261	1 240 694	3 652 041

Tableau de suivi des fonds dédiés

Rubriques	A engager au début de l'exercice	Utilisation au cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouv. ress. affectées	Montant restant à engager en fin d'exercice
Dons				
Legs				
TOTAL GENERAL				

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	84 674		540
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.	213 649		20 449
Installations générales, agenc., aménag.	1 349 498		439 375
Matériel de transport	7 014		1 628
Matériel de bureau, informatique, mobilier	289 389		100 805
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	9 188		86 820
Avances et acomptes	3 135		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 871 873		649 077
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	595		
Autres titres immobilisés	1 906		
Prêts et autres immobilisations financières	415 429		51 976
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	417 930		51 976
TOTAL GENERAL	2 374 477		701 593

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES		45 592	39 622	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn., matériel et outillages ind.			234 098	
Installations générales, agencements divers		13 922	1 774 950	
Matériel de transport			8 643	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		64 308	325 886	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		9 188	86 820	
Avances et acomptes		3 135		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		90 554	2 430 396	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			595	
Autres titres immobilisés			1 906	
Prêts et autres immobilisations financières		23 885	443 521	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		23 885	446 022	
TOTAL GENERAL		160 031	2 916 040	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	38 215	3 498	6 207	35 505
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	81 620	83 859	41 905	123 573
Installations générales, agenc. et aménag. divers	36 367	146 558	12 242	170 682
Matériel de transport	1 091	3 235		4 326
Matériel de bureau et informatique, mobilier	204 438	42 485	64 308	182 615
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	323 517	276 136	118 456	481 196
TOTAL GENERAL	361 732	279 634	124 663	516 702

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
FRAIS ETBL AUT. INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentation	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Provisions et dépréciations

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges	184 342	161 107	243 558	101 891
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer	211 350	34 790	36 083	210 056
Autres provisions pour risques et charges	12 742	12 084	12 742	12 084
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	408 434	207 980	292 384	324 031
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients	121 760	76 687	59 761	138 686
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	121 760	76 687	59 761	138 686
TOTAL GENERAL	530 194	284 668	352 145	462 717
Dotations et reprises d'exploitation		225 452	284 648	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	425 346	425 346	
Autres immobilisations financières	18 175	18 175	
Clients douteux ou litigieux	140 362	140 362	
Autres créances clients	3 015 877	3 015 877	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	12 952	12 952	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	3 161	3 161	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée			
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés	235 341	235 341	
Etat, autres collectivités : créances diverses	298 162	298 162	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	257 990	257 990	
Charges constatées d'avance	73 904	73 904	
TOTAL GENERAL	4 481 270	4 481 270	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	41 981		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	1 714		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	2 108	2 108		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	227 057	227 057		
Emprunts et dettes financières divers	600	600		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 360 611	1 360 611		
Personnel et comptes rattachés	669 486	669 486		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	742 128	742 128		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	356 052	356 052		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	566 553	566 553		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	275 695	275 695		
TOTAL GENERAL	4 200 289	4 200 289		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	232 570			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	5 513			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Libellé	31/12/2018	31/12/2017	Ecart
CHARGES A PAYER			
FRS ACHATS BIENS OU	298 262,70	189 219,46	109 043,24
FRS FACT NON PARVENUES DEL IDF	23 667,00	23 667,00	
F.N.L.L. FNP	29 533,66		29 533,66
Usagers-AAE.	407 740,42	404 515,52	3 224,90
FLL ETR COMPTE COURANT		229 370,03	-229 370,03
Charges Ó payer.	58 363,33	283 091,02	-224 727,69
Charges Ó payer communautÚ		50 000,00	-50 000,00
Dettes provis./congÚs pa.	538 824,92	556 477,08	-17 652,16
Personnel -CAP.	60 672,86	14 983,28	45 689,58
Charges soc./congÚs Ó pa.	193 650,66	200 331,76	-6 681,10
TOTAL CHARGES A PAYER	1 610 715,55	1 951 655,15	-340 939,60

Libellé	31/12/2018	31/12/2017	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR			
Usagers-FAE.	428 821,26	518 216,01	-89 394,75
Usagers-FAE-Comm.Conso..	2 713,99		2 713,99
FAE INTRA GROUPE	3 410,00		3 410,00
Frs.- RRRO-Avoirs Ó rece.	840,30	543,22	297,08
Personnel prod.Ó recevoi.		3 466,51	-3 466,51
PERS PAR IJSS & PREVOYANCE	-14 370,93	-12 868,74	-1 502,19
FLL ETR COMPTE COURANT		13 717,99	-13 717,99
OPERATION APESSA		80 000,00	-80 000,00
Prod.Ó recevoir.	120 032,72	79 138,79	40 893,93
PRODUIT A RECEVOIR 15		43 000,00	-43 000,00
PRODUIT A RECEVOIR 16		27 913,00	-27 913,00
PRODUIT A RECEVOIR 2017	4 383,13	314 221,46	-309 838,33
PRODUITS A RECEVOIR 2018	79 902,74		79 902,74
Produits Ó recevoir communautÚ	24 525,00	27 284,00	-2 759,00
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	650 258,21	1 094 632,24	-444 374,03

Charges et produits constatés d'avance

Libellé	31/12/2018	31/12/2017	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
Charges constatées d'avance.	73 903,61	66 138,35	7 765,26
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	73 903,61	66 138,35	7 765,26
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			
PROD CONST D AVANCE	-268 796,14	-323 489,51	54 693,37
PRODUITS CONST. AVANCE DEL IDF	-6 899,00	-27 232,33	20 333,33
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	-275 695,14	-350 721,84	75 026,70

Charges et produits sur exercices antérieurs

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
NEANT		
TOTAL		

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
NEANT		
TOTAL		

Notre association adhère à l'unité économique de la Fédération Léo Lagrange, qui est le chef de file.

Cette unité regroupe les associations suivantes :

- l'Etablissement Régional LEO LAGRANGE CENTE EST
- l'Etablissement Régional LEO LAGRANGE NORD ILE DE FRANCE
- l'Etablissement Régional LEO LAGRANGE MEDITERRANEE
- l'Etablissement Régional LEO LAGRANGE OUEST
- l'Etablissement Régional LEO LAGRANGE SUD OUEST
- l'Institut de formation IFRA
- l'Institut de formation A 2 F
- l'Institut de formation INSTEP IDF
- l'Institut de formation INSTEP MIDI-PYRENEES
- l'Institut de formation INFORIM
- PREFACE
- UNSLL
- ALLDC
- CAMPUS LEO LAGRANGE
- SAS LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE EN PAYS DE GEX
- SAS LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE ALSACE LORRAINE
- SAS LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE BOURGOGNE FRANCHE COMTE
- SAS LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE AURA NORD
- SAS LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE AURA SUD